

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21558**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Musique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Haute Bretagne Rennes II	Président de l'université de Rennes II, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Enseignement devant des publics variés

Analyse et exploitation des univers sonores divers à des fins pédagogiques, éducatives, culturelles, thérapeutiques et de recherche

Programmation de manifestations culturelles (festivals, centres culturels, municipalités, écoles de musique)

Animation et spectacles

- Mobiliser une culture générale artistique et les principales méthodes pour étudier les phénomènes musicaux
- Identifier les principales pratiques passées et contemporaines : évolution des formes et des genres, histoire des institutions, des lieux, des formations et du répertoire
- Mobiliser une réflexion théorique et critique portant sur les phénomènes musicaux (littérature, esthétique, philosophie de l'art, histoire de l'art, sociologie de l'art, anthropologie, psychanalyse...) pour définir des problématiques d'étude
- Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension auditive des créations musicales
- Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective
- Utiliser des méthodes d'écoute des paramètres du son adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse
- Disposer d'une expérience personnelle de pratique musicale
- Organiser des ressources documentaires spécialisées (sites, bases de données, ressources numériques, archives) ainsi que les modalités d'accès
- Identifier et mobiliser la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les phénomènes musicaux
- Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative de la musique en France et à l'étranger

Compétences transversales :

- capacité rédactionnelle
- être capable de travailler d'une façon autonome
- développement d'une réflexion pluridisciplinaire
- conduire un projet
- maîtrise de l'expression orale
- effectuer une recherche documentaire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement

Culture

Recherche

Interprétation musicale

Musicien

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1202 : Musique et chant

K2105 : Enseignement artistique

K2107 : Enseignement général du second degré

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La licence se déroule sur 6 semestres (S1 à S6), soit 3 années, appelées L1, L2 et L3. L'étudiant obtient sa licence dès lors qu'il valide 180 crédits ECTS (30 par semestre). Voici le détail des enseignements de la 3ème année de licence :

Semestre 5

UEF Fondamentaux discipline principale - 16h30 / ECTS : 22

UEF1 / ECTS : 8

Histoire de la musique : le XXe siècle avant 1945 (2h CM) / Histoire et esthétique du jazz (2h CM) / Analyse (1h30 CM + 1h TD)

UEF2 / ECTS : 8

Ecriture (1h CM + 1h TP) / • Formation musicale (1h CM) / • Commentaire d'écoute (1h TD) / Clavier (1h TP)

UEF3 / ECTS : 6

• Pratique collective (1h30 TD)

Au choix de l'étudiant :

Musicologie

Musique du Moyen-Âge (1h30 TD) / Musique et langage (1h TD) / Un autre enseignement* (1h30 TD) / Histoire de la musique

électroacoustique (1h TD)

Ou Enseignement

Direction chorale et chant (1h30 TD) / Commentaire d'écoute et formation musicale (1h30 TD) / Informatique musicale (1h TP) / Musique et langage (1h TD)

Ou Musique et technologies numériques

Analyse et commentaire d'écoute (1h30 TD) / Pratique et informatique spécialisée (1h30 TD) / Histoire de la musique électroacoustique (1h TD) / Informatique musicale (1h TP)

UEP Parcours - 4h / ECTS : 5

UEL Langue / ECTS : 3

au choix : langue en continuation (2h) ou en initiation (3h)

LV2 facultative - 2h / Sport facultatif - 2h

Semestre 6

UEF Fondamentaux discipline principale - 16h30 / ECTS : 22

UEF4 / ECTS : 8

Histoire de la musique : le XXe siècle après 1945 (2h CM) / Questions musicales contemporaines (2h CM) / Analyse (1h30 CM + 1h TD)

UEF5 / ECTS : 8

Ecriture (1h CM + 1h TP) / Formation musicale (1h CM) / Commentaire d'écoute (1h TD) / Clavier (1h TP)

UEF6 / ECTS : 6

Pratique collective (1h30 TD) /

Au choix de l'étudiant :

Musicologie

Musique et langage (1h TD) / Deux autres enseignements* (3h TD) / Histoire de la musique électroacoustique (1h TD) / Suivi de stage (6h TD)

ou Enseignement

Direction chorale et chant (1h30 TD) / Commentaire d'écoute et formation musicale (1h30 TD) / Musiques actuelles (1h TD) / Informatique musicale (1h TP) / Musique et langage (1h TD) / Suivi de stage (6h TD)

Ou Technologies numériques

Analyse et commentaire d'écoute (1h30 TD) / Pratique et informatique spécialisée (1h30 TD) / Histoire de la musique électroacoustique (1h TD) / Informatique musicale (1h TP) / Suivi de stage (6h TD)

UEP Parcours - 4h / ECTS : 5

UEO Enseignements optionnels / ECTS : 3

au choix : langue en continuation (2h) ou en initiation (3h) ou validation expérience étudiante

Méthodologie documentaire (2h par semestre)

LV2 facultative - 2h / Sport facultatif - 2h

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
En contrat de professionnalisation	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels)
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE : Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20080554 du 15/06/12

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2013-756 du 19/08/2013 - articles R613-33 à 613-37

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 :

<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

www.univ-rennes2.fr

<http://www.uhb.fr/index.jsp>

Lieu(x) de certification :

Université Rennes 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Rennes 2, Rennes

Historique de la certification :

Le département de musique de l'université Rennes 2 a été créé en 1978.